



*Abbeville le 5 mars 2015*

*à Madame le Maire d'Amiens*

*objet: non-reconduction de la subvention à la section d'Amiens de la LDH*

*Madame le Maire d'Amiens,*

*Nous avons appris votre décision de ne pas reconduire la subvention pour l'année 2015 à la section d'Amiens de la Ligue des droits de l'Homme, porteur du projet d'aide aux familles déboutées du droit d'asile accompagnées par RESF et qui se trouvent sans ressources. La fédération de la Somme en prend acte mais tient à vous faire part de son incompréhension face à une telle décision justifiée par des arguments non-recevables à nos yeux.*

*En effet le choix de venir en aide à des familles syriennes s'il est louable ne doit pas faire oublier que conformément aux dispositions en vigueur en matière d'asile ces familles relèvent d'une prise en charge de l'État: elles reçoivent une allocation (ATA) et ont droit à un hébergement en CADA durant l'instruction de leurs dossiers. Ce qui n'est pas le cas des familles et personnes déboutées du droit d'asile suivies actuellement qui ne peuvent prétendre à aucune aide suite au rejet de leur demande.*

*L'objectif poursuivi est de permettre le réexamen par la Préfecture de leur demande de régularisation, d'obtenir l'annulation des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) par voie juridique. Ces familles et personnes en exil ne peuvent pas repartir: elles ont tout perdu (matériellement ainsi que des membres de leurs familles) dans leur pays d'origine, restent menacées et ne peuvent se reconstruire que dans un pays démocratique ami ... Elles sont à Amiens depuis plusieurs années et leurs enfants sont scolarisés. Elles-mêmes, grâce aux cours de français notamment font preuve de leur volonté d'intégration. La subvention demandée pourrait permettre de poursuivre l'aide afin de faire face à des dépenses urgentes de santé, et surtout de reprendre juridiquement les dossiers de régularisation (traductions assermentées, timbres fiscaux, déplacements...)*

*C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre décision. Ce refus en effet revient à pratiquer une discrimination au moment où il est demandé à chacun de faire vivre les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.*

*Nous vous prions de croire Madame le Maire en l'expression de toute notre considération.*

*Martine Cocquet, Présidente de la Fédération de la Somme, Membre du Comité Central de la Ligue des droits de l'Homme*

*Fédération de la Somme de la Ligue des droits de l'Homme, 6 rue du Chevalier de la Barre, 80100 Abbeville*